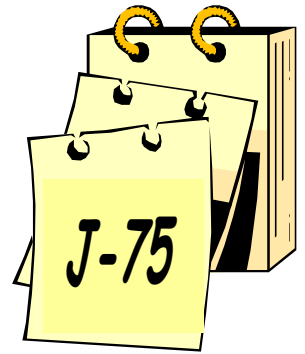


P A S S A G E À L ' E U R O

*! No pasarán ! **



Le Syndicat Unifié ne signera pas l'accord cadre proposé par la Caisse Nationale pour le passage à l'euro. Pourtant la CNCE savait depuis la précédente Commission Paritaire Nationale (CPN) que, sauf à rompre avec ses vieux démons qui la poussent à superbement ignorer les attentes du personnel, aucun accord ne pouvait être espéré le 21 septembre. Malgré la période sensible qui s'annonce à nous, malgré la mine contrite et l'œil mouillé de nos dirigeants à chaque fois qu'un drame secoue notre groupe, leur incontournable mercantilisme a, une fois encore, pris le dessus.

Sans pudeur !

Il aura fallu tempêter pour que la Caisse Nationale se décide enfin à ouvrir des négociations sur un accord cadre pour le passage à l'euro. Mais se calant sur l'accord conclu en juin à l'AFB, elle limitait ses ambitions au *tripatouillage* dudit texte, en réduisant les contraintes des entreprises du groupe chaque fois que cela était possible et en élargissant les brèches ouvertes dans la réglementation du travail.

Le hold-up sanglant de Cergy ainsi que les affirmations volontaristes des dirigeants du groupe laissaient pourtant espérer une approche plus responsable et moins mercantile du dossier. Le Syndicat Unifié après s'être totalement investi dans la négociation n'a pu qu'en déplorer l'échec. Echec imputable à un blocage patronal dogmatique et non à une raideur supposée des syndicats. Qu'on en juge plutôt sur pièces !

Comment accepter :

- qu'aucune consigne du chef de réseau ne s'impose aux entreprises du groupe pour véritablement renforcer les agences par des CDD et/ou anticiper les embauches programmées dans le cadre des accords RTT,
- de laisser les directions « bricoler » avec la vie des salariés en habilitant certains d'entre eux à s'improviser transporteurs de fonds : activité très réglementée et dangereuse s'il en est !
- de valider des dispositions illégales portant la durée quotidienne du temps de travail à 12h et réduisant le repos quotidien à 9h : seul un accord d'entreprise (et non un accord cadre national) pourrait déroger ainsi à la législation du travail,
- que cet accord cadre national puisse être « complété » unilatéralement par les directions locales. Le TGI de Paris vient de condamner une nouvelle fois (le 19 septembre) les employeurs pour

déloyauté envers les syndicats : c'est dire si nous sommes fondés à leur refuser le blanc seing qu'ils sollicitent ainsi !

- que soit sanctionné un salarié ayant reçu des faux billets, faute de les avoir passés au détecteur : comment vérifier en détail le volume de coupures qui transitera entre nos mains ?...
- que les agences soient si chichement pourvues en matériel permettant d'invalider les francs (*1,7 invalideur par agence en moyenne*) en période d'assèchement, avec toutes les conséquences induites tant en matière de fonctionnement que de sécurité des personnes,
- que la CNCE refuse toute compensation financière uniforme quand l'ensemble du personnel sera impacté par le passage à l'euro (surcroît d'activité, sous-effectif accentué, déplacement de personnels, congés en fin d'année impossibles, etc.).

Par son entêtement à préférer le passage en force à la négociation, la Caisse Nationale se trouve au bord du gouffre. L'ultimatum est clair : faute de conclure de façon cohérente et raisonnée, c'est-à-dire négociée, tous les dossiers qu'elle a délibérément initiés, la CNCE plongera le groupe dans un marasme jamais égalé, dès la deuxième quinzaine de décembre !

Le Secrétariat national
Gilles Arnould – Bernard Charrier – Patrick Galpin – Serge Huber – Bettina Larry

Dernière minute : La CGC ayant accepté les propositions patronales, nous allons donc faire usage du droit d'opposition.